



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2010

Publication : 16/03/2010

VILLE DU BOUSCAT
EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 MARS 2010

DOSSIER N° : 9
DEMANDE DE SUBVENTION A LA
C.U.B
POUR L'ANIMATION DE L'AGENDA
21 COMMUNAL

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 9 Mars 2010.

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : M. ZIMMERMANN (à MME MANDARD), MME RAUZY (à MME LECLAIRE), MME SALIN (à M. QUANCARD), MME TRAORE (à MME CAZAURANG), MME MACERON (à M. BLADOU), MME DE PONCHEVILLE (à MME DESON), M. ASSERAY (à M. PASCAL)

Absent :

Secrétaire : M. LAMARQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2010

**DOSSIER N° 9 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA C.U.B.
POUR L'ANIMATION DE L'AGENDA 21 COMMUNAL**

RAPPORTEUR : M. JUNCA

Vu la délibération en date du 24 mars 2009, engageant notre commune dans une démarche d'Agenda 21,

Vu la décision de la Communauté Urbaine de Bordeaux, dans la délibération n° 2009/0855 du 18 décembre 2009, d'aider à l'émergence et à l'animation de démarches de développement durable, notamment d'Agendas 21, sur son territoire,

Vu le 2^{ème} appel à projet pour l'émergence d'Agendas 21 locaux en Gironde, organisé par le Conseil Général pour la période 2009/2011 et dont notre commune est lauréate,

Considérant que notre commune satisfait aux conditions définies dans la délibération communautaire visée ci-dessus pour solliciter l'aide de la Communauté Urbaine de Bordeaux,

Décide

Article 1 : de solliciter le soutien de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour le financement de : l'animation de l'Agenda 21 communal, à hauteur de 10 000 € par an, renouvelable 2 fois.

Article 2 : d'autoriser M. Le Maire à signer la convention à intervenir entre la CUB et notre commune.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE

Fait et délibéré le 9 Mars 2010

LE MAIRE,



Patrick BOBET